

LE RÔLE DU CSE

Etablissements de moins de 50 salariés

RECLAMATIONS

Le CSE présente à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives relatives :

- aux salaires,
- à l'application du code du travail et aux autres dispositions légales,
- à l'application de la convention collective et des accords de branche et d'entreprise.



PROTECTION DE LA SANTE



Le CSE contribue à promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise.

Il peut réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Le CSE alerte l'employeur en cas d'atteinte aux droits des personnes et en cas de danger grave et imminent.

CONSULTATIONS

Le CSE est consulté ponctuellement sur certaines questions comme le temps de travail, le licenciement économique, le reclassement d'un salarié inapte, etc..



SAISINE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL



Le CSE peut saisir l'inspection du travail de ses observations ou plaintes, notamment concernant le respect des règles relatives à la prévention des risques professionnels, à la sécurité, à la lutte contre le harcèlement ou les discriminations, etc..